

ARRONDISSEMENT DE
SENLIS

CANTON DE CHANTILLY

C O M P T E - R E N D U**Registre des Délibérations
Association Syndicale des Propriétaires
du LYS-CHANTILLY****Réunion du Conseil Syndical****Séance du samedi 23 avril 2016 à 19H00**

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Représentés
12	7	9

L'an 2016, le 23 avril à 19H00, Le Conseil Syndical de l'ASLC dûment convoqué le 13 avril 2016 s'est réuni au siège de l'ASLC sous la présidence de M. MOULA, Président de l'ASLC.

Publiée le : 30/04/2016

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions du décret 2006-504 le 30/04/2016:

le Tribunal Administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication.

Présents : M. Baduel - Mme Clautour – M. Moula - Mme Palaniaye – M. Philippe - M. Nadim – Mme Tassin

Pouvoirs : M. Barbier pouvoir à Mme Clautour ; Mme De Dauw pouvoir à M. Moula

Absents : M. Frantz - M. Jacob – Mme Magendie

Secrétaire de séance : Mme Clautour

Liste des Délibérations

2016-031 – Election du Président et du vice-président de l'ASLC

2016-032 – La délégation d'attribution du Conseil Syndical au Président

2016-033 – Désignation de la commission d'appel d'offres

Le quorum étant atteint, M. MOULA, Président de l'ASLC, ouvre la séance à 19H00.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Nicolas MOULA, Président sortant, qui, après l'appel nominal des membres du Conseil Syndical, a déclaré installer les élus dans leurs fonctions.

Délibérations

Compétence Générale

2016-031) Élection du Président et du vice-Président de l'ASLC

L'article 26 des Statuts de l'ASLC précise que « Au cours de la première réunion, présidée par le doyen d'âge, qui suit immédiatement chacun de ses renouvellements partiels, le Conseil Syndical élit un Président et un Vice-Président selon les conditions de vote décrite à l'article 16 des statuts »

M. François NADIM, doyen d'âge parmi les membres du Conseil Syndical, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président. Le doyen d'âge explique que l'élection du Président se déroulera à la main levée à la majorité relative. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Président :

Candidat : Monsieur Nicolas MOULA

Premier tour de scrutin :

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de voix : 9
- Monsieur Nicolas MOULA : 9 voix

M. Nicolas MOULA, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Président, et a été installé. M. MOULA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du Vice-Président :

Candidat : Madame Anne CLAUTOUR

Premier tour de scrutin :

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de voix : 9
- Madame Anne CLAUTOUR : 9

Mme Anne CLAUTOUR, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamée Vice-Présidente, et a été installée. Mme Anne CLAUTOUR a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2016-032) La délégation d'attribution du Conseil Syndical au Président

La délégation d'attribution du Conseil Syndical ne peut porter que sur sa compétence à délibérer sur les marchés à engager. Les actes ainsi pris sont des *décisions*, qui sont rapportées lors des Conseils Syndicaux suivants.

Cette disposition est fixée par délibération et révoquée à tout moment par le Conseil Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

DELEGUE l'autorisation d'engager des marchés au Président jusqu'à un montant global maximum de 5000€ HT.

2016-033) Désignation de la commission d'appel d'offres

Une commission d'appel d'offres à caractère permanent est présidée par le Président et comporte deux autres membres du Conseil Syndical qui se portent candidats.

Les modalités de fonctionnement de cette commission sont celles prévues par le Code des Marchés Publics pour les communes de 3.500 habitants (article 22 et 23 de II à VII du CMP).

Peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Des personnes désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;
- Le comptable public ;
- Un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

NOMME la commission d'appel d'offres tel quel :

- ✿ Pouvoir adjudicateur : M. Nicolas MOULA, Président, membre de droit ;
- ✿ M. Michel JACOB ;
- ✿ M. François NADIM ;

Membres suppléants :

- ✿ M. Giroguy
- ✿ M. Frantz

Consultations

1° Réunion du Conseil Syndical avec M. Marchand, Maire de Gouvieux

Rapporteur : M. Moula

M. Marchand, Maire de Gouvieux, a proposé de venir à la rencontre du Conseil Syndical de l'ASLC pour présenter son projet de programme local de l'habitat. Le Conseil Syndical souhaite proposer les dates suivantes : le vendredi 17 juin 2016 à 19h00, ou le samedi 18 juin 2016 à 10h.

Pour des raisons d'organisation, les mandats desdits membres seront proposés lors des candidatures de la réunion ordinaire de l'Assemblée des Propriétaires, le 23 avril 2016.

2° Calendrier prévisionnel de la révision du Cahier des charges

Rapporteur : M. Moula

M. Moula donne le calendrier prévisionnel de révision du cahier des charges :

- *Réunions du comité de réflexion* : de mai à juin (proposition : première réunion le 4 juin à 14h00 – dates restantes à définir) ;

- *Organisation des réunions publiques* : de juin à juillet, organisée de préférence un mercredi ou un vendredi et un samedi (dates à définir) ;
- *Validation de la rédaction par UGGC* : de juillet à aout
- *Sollicitation des propriétaires* : à partir de septembre jusqu'en décembre
- *Signature des arrêtés par les maires de Gouvieux et Lamorlaye* : janvier 2017

3° **Planning des prochaines réunions**

Conseil Syndicaux

samedi 7 mai 2016 à 10H

samedi 4 juin 2016 à 10H

samedi 2 juillet 2016 à 10H

Assemblée des Propriétaires

samedi 11 mars 2017 à 15h

Commissions

ND

Autres Réunions

Réunion du Comité 'Cahier des charges'

samedi 4 juin 2016 à 14H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H15.

A Lamorlaye, le 30 avril 2016, sauf erreur ou omission.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

M. Nicolas MOULA

Mme Anne CLAUTOUR

